

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 25 MARS 2025

L'AN 2025, le 25 MARS, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal – 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents : MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.
Mme BODIOT, MM. DAIN et DELHAYE, Mme DIVE, M. GERVOIS, Mme LETOT-DURANDE, MM. LIEZ et LINIER, Mmes MARICOT et M'SAKNI, M. PERROU, Mme VARLET-CHENOT, M. VERDEZ, Mme VIOLET, Administrateurs.

M. BAILLET, Chef d'Unité Parc Public à la Direction Départemental des Territoires, représentant Mme la Préfète.

Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. EUGENE, Administrateur, à Mme MARICOT
M. FERRAI, Administrateur à M. GRZEZICZAK
Mme GRAFTE, Administrateur, à M. PERROU
M. LEFEVRE, Administrateur, à Mme LETOT-DURANDE,
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPENBERG
Mme PASSEMART, Administrateur, à Mme VIOLET
Mme PLATRIER, Administrateur, à M. PERROU
Mme RIBEIRO, Administrateur, à M. LINIER.

Excusé : KALLEL, Secrétaire du CSE de l'Opal.

Absents : MM. LEBEAU, et GALLOO, Administrateurs, M. MONFORT, Commissaire aux Comptes.

Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjointes.
M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de Service, Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

La séance est ouverte à 10 h 00.

AUTORISATION D'EMPRUNTS - DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à l'article R*421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Bureau peut recevoir du Conseil d'Administration délégation pour autoriser les emprunts et décider des orientations générales en matière de placement de fonds appartenant à l'Office, des opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie.

Le plan de financement arrêté par le bureau est circonscrit par la limite autorisée par le Conseil d'administration en terme de souscription d'emprunts, de subventions et de consommation de fonds propres.

Toutefois, lorsque le Bureau autorise la souscription des emprunts nécessaires à la réalisation d'une opération, les conditions et caractéristiques financières desdits emprunts ne sont pas définitivement connues.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur Eric Dourlen, Directeur Général, à contracter les emprunts correspondants dans la limite du plan de financement arrêté par le Bureau.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur Eric Dourlen, Directeur Général, à contracter les emprunts correspondants dans la limite du plan de financement arrêté par le Bureau.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

